



CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay



Résumé

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay du 8 octobre 2024 qui s'est tenue à Saint-Félix-d'Otis

Élections 2024

- Élection du préfet

Nomination de M. Gérald Savard, maire de Bégin, à titre de préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de deux ans, soit jusqu'en octobre 2026.

- Nomination du préfet supplément :

Nomination de M. Germain Grenon, maire de Saint-David-de-Falardeau, à titre de préfet supplément de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de deux ans, soit jusqu'en octobre 2026.

- Nomination des membres du comité administratif (2) :

De nommer M. Claude Riverin, maire de Sainte-Rose-du-Nord et M. Bruno Tremblay, maire de Saint-Honoré au sein du comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au conseil d'octobre 2026.

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :

- Municipalité de Saint-David-de-Falardeau / Approbation du règlement 561;
- Municipalité de Petit-Saguenay / Approbation des règlements 23-399 et 23-400;
- Municipalité de Ferland-et-Boilleau / Approbation du règlement 229-2024;
- Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, / Approbation des règlement 341-2024, 342-2024 et 343-2024.

Culture et patrimoine

- Le conseil autorise le financement de la production et de la diffusion de dix (10) chroniques bimensuelles portant sur le patrimoine culturel de la MRC à la radio de CKAJ 92.5 FM au coût de 1 890 \$ plus taxes;

Nouveaux arrivants

- Le conseil de la MRC alloue un montant de 8 000 \$ pour soutenir la réalisation de journées d'accueil et de rapprochement interculturel pour l'année 2025.

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil de la MRC autorise l'achat de pièces et de bacs roulants à l'entreprise USD Global inc. pour un montant de 49 533,67 \$, taxes incluses;

Terres publiques intramunicipales

- La MRC accepte la tenue de la journée d'attribution par tirage au sort de 10 terrains de villégiature localisés aux endroits suivants :
 - 4 terrains au lac Desprez;
 - 2 terrains au lac Lamothe;
 - 4 terrains en bordure de la rivière des Huit Chutes.
- La MRC octroi un contrat à l'entreprise Groupe Synergis pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique au lac Laurent, dans la municipalité de Saint-Fulgence, pour un montant de 14 865,12 \$ taxes incluses.
- Le conseil mandate le comité administratif de la MRC afin de convenir d'une entente de gestion pour la prise en charge du projet d'amélioration du pont H23-098 dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

- La MRC autorise la vente à M. Denis Legendre, 13, chemin du Lac-des-Copains, Saint-David-de-Falardeau (Québec) G0V 1C0, un terrain situé sur une partie de la parcelle 4, lot 33 et une partie du lot 33, rang III Est, de l'arpentage primitif du canton de Falardeau (une partie du lot 5 912 194 au cadastre), secteur du Lac-des-Copains, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 205 mètres carrés) à titre de complément d'établissement (consolidation du terrain privé du demandeur), pour un montant de 5,43 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- La MRC autorise la vente à M. Mario Gaudreault, 15, chemin du Lac-des-Copains, Saint-David-de-Falardeau G0V 1C0, un terrain situé sur une partie de la parcelle 8, lot 33, rang III Est, de l'arpentage primitif du canton de Falardeau (une partie du lot 5 912 194 au cadastre), secteur du Lac-des-Copains, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 105 mètres carrés) à titre de complément d'établissement (consolidation du terrain privé du demandeur), pour un montant de 5,43 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- La MRC autorise la vente à Mme Pauline Dufour et M. Daniel Lavoie, 14 chemin du Lac-des-Copains, Saint-David-de-Falardeau (Québec) G0V 1C0, un terrain situé sur une partie des parcelles 4 et 8, lot 33 et une partie du lot 33, rang III Est, de l'arpentage primitif du canton de Falardeau (une partie du lot 5 912 194 au cadastre), secteur du Lac-des-Copains, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 1 350 mètres carrés) à titre de complément d'établissement (consolidation du terrain privé du demandeur), pour un montant de 5,43 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus

Territoires non organisés

- Le conseil souhaite convenir d'une entente avec la Zec Martin-Valin pour la prise en charge du projet d'aménagement de stationnements hivernaux le long de la route R0200.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Projet	Aide recommandée
Société de développement de L'Anse-Saint-Jean	Relocalisation du bâtiment de la piscine - Mont Édouard	3 500 \$
Municipalité de Rivière-Éternité	Statue Notre-Dame-du-Saguenay - travaux d'entretien - ingénierie structurale	3 000 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Journée de la culture 2024	1 528 \$
Comité des loisirs de Ferland-et-Boilleau	Signalisation dans les sentiers	1 250 \$
Municipalité de Bégin	Restauration de sculptures du sentier pédestre	2 900 \$
	Total	12 178 \$

Développement économique

- Le conseil de la MRC nomme les représentants suivants au comité aviseur de la convention d'Accès entreprise Québec :
 - Un représentant de la MRC : Monsieur Gérald Savard;
 - Un représentant de la ville la plus peuplée : Monsieur Bruno Tremblay;
 - Deux représentants d'entreprises privées du territoire : 2 membres du Comité d'investissement en développement économique (CIDE);
 - Deux représentants des organisations économiques : Le directeur général de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Haut-Saguenay ou son remplaçant et le directeur général de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Fjord ou son remplaçant;
 - Un député : Monsieur François Tremblay, député de Dubuc, ou son remplaçant.
- Les orientations 2024-2025 du plan d'intervention et d'affectation des ressources liées au réseau d'Accès entreprise Québec sont acceptées par la MRC.
- Le conseil autorise la modification du Comité d'investissement en développement économique (CIDE).
- La MRC adopte une nouvelle politique d'investissement du Fonds d'optimisation au développement (FOD).

- Le conseil adopte la politique d'investissement du Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat (FASE) modifiée.

Divers

- La directrice générale et greffière-trésorière dépose un rapport sur les revenus et les dépenses de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la période se terminant le 31 août 2024.
- Le conseil autorise la transmission des commentaires de la MRC du Fjord-du-Saguenay sur la consultation des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
- La MRC fournira une contribution financière de 30 000 \$ pour chacune des années 2025 et 2026 à la Plateforme bioalimentaire boréale SOLIDAR.
- Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre d'un appel de programmations pour la mise en œuvre de projets liés au programme « Accélérer la transition climatique locale » de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.
- Le conseil constitue un comité consultatif du Plan climat qui aura comme mandat d'accompagner l'équipe de projet de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'élaboration du Plan climat.
- Le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC afin d'entamer des démarches avec la Première Nation des Innus Essipit et le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, et de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'évaluer et analyser les possibilités et les opportunités d'une éventuelle entente conjointe de gestion de la réserve de biodiversité de la Vallée-de-la-Rivière-Sainte-Marguerite.
- Le conseil adopte le Règlement ayant pour objet d'établir les modalités de publication des avis publics et remplaçant le règlement numéro 18-391 adopté pour les mêmes fins.
- Un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC, un règlement sur la gestion contractuelle et ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 23-486 adopté pour les mêmes fins.
- Un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC, un règlement concernant les séances ordinaires et extraordinaires du conseil.
- La MRC établit les nouveaux frais et honoraires liés à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.